

Rapport de la réunion du Comité de suivi du projet « rédaction de brochure pour une reprise de travail après une maladie de longue durée »

Personnes présentes :

C. DE NEVE (SPF ETCS)	J. ALVA (INAMI)
N. DERY (SPF ETCS)	L. VAN WYNSBERGH (INAMI)
A. PIETTE (SPF ETCS)	C. ARBESU (INAMI)
V. CRUTZEN (SPF ETCS)	T. VANMOL (Essenscia)
M. STRAETMANS (SPF ETCS)	T. RUESS (CBE)
G. MUTUNKU (SPF ETCS)	I. FLAMION (Cesi)
B. BERGHMANS (SPF ETCS)	P. MAIRIAUX (ULg)
D. GEERTS (SPF ETCS)	P. STRAUSS (FMP)
G. DEGIVES (SPF P&O)	L. FOHAL (AWIPH)
H. DE MAN (Idewe)	G. DESMET (CoPrev)
K. BRUYNINCKX (Prevent)	
A. WLODARSKI (Prevent)	

1. Processus (de 01/2014 à 07/2014)

- Inventaire du matériel existant
- Enquête auprès des employeurs de PME
- Elaboration de projet de brochure
- Contrôle + contribution d'experts
- Finalisation

2. Brochures pour employeurs

- Résultats enquête employeurs (Nl + Fr) :
 - Questions principales des employeurs:
 - Recherches sur durée des absences
 - Travail adapté et reprise progressive
 - Equipe
 - Résiliation du contrat
 - Spécifique pour les PME:
 - Possibilités de travail limitées – travail adapté
 - Conséquences financières
 - Besoins des travailleurs:
 - Contact avec l'entreprise et accueil chaleureux
 - Travail adapté et reprise progressive

- Questions à propos des acteurs :
 - o Médecin du travail, médecin conseiller et médecin contrôleur
 - o Timing/procédure ?
- Contact travailleur / dirigeant dépendant de:
 - o La relation antérieure – confiance
 - o Politique de présences
- Questions dirigeants:
 - o Recherches sur la durée des absences
 - o Travail adapté et reprise progressive
 - o Equipe
- Plus d'info sur:
 - o Possibilités d'accompagnement individuel des travailleurs (11/17)
 - o Subvention frais salariaux (11/17)

▪ Apport des experts (10/06/2014) :

Ph. CORTEN (ULB)
V. LIBOTTE (Cesi)
Représentant UWE
C. VAN DEN BREMPT (mutualités libres)
Représentants INAMI

- Commentaires – en général:
 - o Consultation des employeurs s'impose
 - o Pas de terminologie uniforme
 - o Chercher un équilibre entre la terminologie juridique des instances et un langage clair et compréhensible (travailleurs assujettis, ...).
- Commentaires – introduction:
 - o Lien avec l'info juridique (tâches des médecins et critères d'évaluation de l'incapacité du travail)
 - o Possibilités de communication entre les différents médecins
 - o Reprise ≠ 100 % guérison!
 - o Loi bien-être (prévention et réintégration)
 - o Terminologie des différents médecins
- Commentaires – cadre juridique :
 - o Réemploi progressif et recyclage (cf. Circulaire INAMI)
 - o Reprise progressive ≠ partielle?
 - o Accentuer davantage le rôle du médecin conseiller
 - o Implication des employeurs : accentuer le quoi et le pourquoi
 - o Enumérer les avantages pour les employeurs au niveau régional

- Volet avec info concrète (pe. brochure employeur/travailleur émanant de l'INAMI)
 - Accentuer davantage le rôle du médecin du travail
 - Ajouter les possibilités de formation via fonds sectoriels
 - Mesures régionales : pas détailler mais regrouper par instances compétentes
 - Programme de prévention : formation en groupe travailleur ?
 - Crédit-temps correct?
 - Résiliation contrat de travail force majeure raisons médicales : retravailler sous : licenciement en cas de maladie et rapport CNT
 - Vérifier le nouvel AR surveillance médicale
- Commentaires – politique
 - Trajets basées sur la coopération du travailleur (participation volontaire)
 - Ne pas mentionner que le thème réintégration n'est pas une obligation légale pour l'employeur
- Commentaires du comité de suivi :
 - On ne parle que des médecins du travail en oubliant les autres acteurs (SEPP, SIPP, conseiller en prévention psychosociale, ...) mais également les collègues qu'il faut préparer au retour au travail de la personne absente de longue durée.
 - Insister sur la plus-value que ces acteurs peuvent apporter dans le processus de retour au travail après une maladie de longue durée
 - Une plus grande attention doit être accordée à la concertation sociale dans les entreprises. Elle n'est pas assez mise en avant dans le projet de brochure
 - Bien différencier les différentes situations possibles :
 - Reprise de travail au même poste moyennant des adaptations au niveau des conditions (adaptation des horaires, par exemple)
 - Reprise de travail au même poste moyennant des adaptations techniques
 - Reprise de travail à un autre poste de travail au sein de l'entreprise
 - Reprise de travail dans une autre entreprise
 - Ne pas oublier de mettre un paragraphe sur le fait que les adaptations de poste peuvent être permanente et cela, pour faire prendre conscience de la jalousie possible des collègues
 - Insister sur les mesures qui existent pour les travailleurs âgés (= incitant pour adaptation du poste de ces personnes) → à mettre dans les annexes pour ne pas alourdir le texte
 - Beaucoup de texte dans le projet → essayer de rendre cela plus visuel (arbre décisionnel, ligne du temps, illustration, ...)
 - Pas de fil conducteur dans le projet de brochure
 - Se libérer du texte légal et écrire un texte libre pour faciliter la compréhension et rendre la brochure plus pratique
 - Attention au titre : longue durée (à supprimer ?), un accident privé est-il repris dans la notion de maladie ?

3. Brochures « travailleurs »

Pas abordé au vu des nombreuses remarques du comité de suivi et du comité d'experts.

4. Prochaines réunions

- 09 septembre 2014, à 10 h au SPF ETCS
- 26 novembre 2014 à 10 h au SPF ETCS.